



ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »
Art. 78 et 83 loi du 24/07/66
Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) Clément SAILLAN agissant en qualité de Conseiller Professionnel

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE , ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 2 000 € a été versée à un compte bloqué 23131129360

Pour la société en formation LA FABRIQUE DES SOURIRES.

A l'agence de CESTAS.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
Alexandre MOLERE	1 000 €
Maxime MARDUEL	1 000 €

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à CESTAS

le 28/12/2023

Signature,


**CA CRÉDIT AGRICOLE
D'AQUITAINE**
AGENCE DE PESSAC FRANCE
30 bis, avenue du Général Leclerc
33600 PESSAC
Tél. 05 57 26 22 80 - Fax 05 57 26 22 54